

Nombre d'exemplaires: 10

Visa de M. le Chef de Bureau: \_\_\_\_\_

Visa de Mme la Chef de Division : \_\_\_\_\_

Visa de M. le Directeur général: \_\_\_\_\_

---

**DÉLIBÉRATION - CONSEIL COMMUNAL DU 25 MARS 2019**

---

**SEANCE PUBLIQUE**

**N° PLAN COMMUNAL DE DEVELOPPEMENT DE LA NATURE (PCDN)  
– Comité de Gestion – Renouvellement des représentants.**

LE CONSEIL,

Vu les articles, L1122-27 et L1122-30 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation ;

Vu ses délibérations :

- du 26 janvier 1998, approuvant le dossier de candidature de la Ville de Verviers au P.C.D.N. ;
- des 26 janvier 1998, 28 mai 2001, 1<sup>er</sup> octobre 2001, 31 janvier 2005, 05 février 2007, 26 octobre 2009, 05 septembre 2011, 08 février 2012, 28 janvier 2013, 29 juin 2015 et 25 janvier 2016, relatives aux désignations des représentants de la Ville au Comité de Gestion du Plan Communal de Développement de la Nature (PCDN) ;

Attendu que le mandat de Président du Comité de Gestion du Plan Communal de Développement de la Nature, qui revient de droit à l'Echevin ayant l'Environnement dans ses attributions, prend fin au terme de la mandature ;

Attendu que tous les mandats détenus par les Conseillers communaux désignés au Comité de Gestion du Plan Communal de Développement de la Nature prennent fin au terme de la mandature ;

Attendu que suite au changement de majorité du 14 octobre 2018, il y a lieu de pourvoir au renouvellement du Comité de Gestion du PCDN ;

Vu la décision du Collège communal du 13 mars 2019 de soumettre au Conseil communal, pour désignation des 5 représentants politiques au Comité de Gestion du PCDN,

en plus de la Présidence qui revient de droit à l'Échevin ayant l'Environnement dans ses compétences ;

Attendu que le dossier a été communiqué à la Section « Culture-Tourisme-Participation citoyenne-Transition environnementale » en date du 15 mars 2019 ;

Par  voix contre  et  abstentions,

#### **PREND ACTE**

du fait que la Présidence du Comité de Gestion du Plan Communal de Développement de la Nature (PCDN) revient de droit à Monsieur Jean-François CHEFNEUX, Échevin, domicilié rue Laoureux 48 à 4800 Verviers ;

#### **DESIGNE**

en qualité de membres du Comité de Gestion du Plan Communal de Développement de la Nature (PCDN) :

1. Mme/M. ;
2. Mme/M. ;
3. Mme/M. ;
4. Mme/M. ;
5. Mme/M. ;

Les intéressés seront considérés comme démissionnaires immédiatement en cas de perte de leur qualité de Conseiller(ère) communal(e) en cours de mandat.

Ces désignations prendront fin au terme de la mandature.

La présente délibération sera transmise, pour information, aux intéressés.

#### **PAR LE CONSEIL**

La Directrice générale f.f.,

La Bourgmestre,

Muriel KNUBBEN

Muriel TARGNION